

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 459-3

AVIS est par la présente donné,

QUE le conseil municipal de la Ville d'Otterburn Park, lors de sa séance ordinaire du 18 janvier 2021, a adopté le Règlement numéro 459-3 décrétant l'imposition des taux de taxation et la tarification de différents services municipaux pour l'exercice financier 2021. Ce Règlement sert à calculer une partie des montants qui apparaîtront sur le compte de taxes de l'année 2021 et des montants qui servent au remboursement du capital et des intérêts annuels de divers Règlements d'emprunt.

QUE ce Règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Pour la consultation du Règlement, nous vous invitons à contacter madame Chantal Malenfant, attachée d'administration, au 450-536-0303 poste 399.

DONNÉ À OTTERBURN PARK, LE 19 JANVIER 2021

Me Julie Waite, greffière